



8ème vague du baromètre des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

**Focus sur le recours et les impacts de
l'intelligence artificielle**

Recours à l'IA dans la branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit : connaissance des usages possibles, enjeux et initiatives mises en place (volet thématique du Baromètre)

Note méthodologique: élaboré par l'Observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit (OMECA) depuis 2014, le baromètre des métiers combine une enquête téléphonique semestrielle auprès d'un panel représentatif de 301 cabinets et l'analyse de données Emploi-Formation fournies par l'OPCO Atlas et la statistique publique (Dares, INSEE, ACOSS...). La présente vague a été réalisée sur la base d'une enquête menée entre le 4 au 26 novembre 2024 et d'une analyse réalisée par BVA People Consulting et son partenaire Olecio.



Des usages de l'intelligence artificielle bien identifiés et largement déployés au sein des cabinets de la branche

Les cabinets de la branche montrent une connaissance partagée des usages possibles de l'intelligence artificielle (IA) dans leurs activités. En effet, 2 cabinets sur 3 (65%) estiment avoir connaissance de ces usages dans l'expertise comptable, l'audit et le commissariat aux comptes.

Pour ce qui est de leur utilisation, 2 cabinets sur 3 (62%), soit une proportion similaire, déclarent avoir recours à des applications ou logiciels utilisant l'intelligence artificielle. Près de la moitié des cabinets (46%) utilisent des applications ou logiciels de production et un quart (26%) des applications ou logiciels « grand public ». Seul 1 cabinet sur 10 utilise des applications ou logiciels relevant d'autres domaines pro (ex : juridique).

On notera que le recours aux logiciels de production intégrant de l'IA est un peu plus fréquent dans les cabinets possédant une activité de commissariat aux comptes (52%), de tenue et présentation des comptes annuels (50%) ou de gestion financière (49%). Les applications « grand public » sont nettement plus utilisées dans les structures de 10 à 49 salariés (36%) et celles ayant des activités de gestion financière (29%) ou de tenue et présentation des comptes annuels (28%). Enfin, les



applications ou logiciels d'autres domaines sont plus courants dans les activités juridiques (11%).

Plusieurs apports de l'intelligence artificielle se sont déjà concrétisés au sein de cabinets, mais restent à développer pour plus de la moitié d'entre eux

Interrogés sur les apports des applications ou logiciels utilisant l'intelligence artificielle, 32% des cabinets estiment que l'automatisation des tâches répétitives ou administratives est un apport acquis de l'IA et 29% soulignent le gain de temps obtenu par les salariés et l'amélioration de la productivité. Pour 1 cabinet sur 4, les apports se sont traduits par les contrôles automatisés (déclaration de TVA, rapprochement bancaire...) (25%) et le fait de libérer du temps pour le conseil au client (24%) qui sont mis en exergue. Plus en retrait, l'analyse financière avancée et prédictive n'est évoquée que par 1 cabinet sur 10 (13%).

Dans le détail, l'apport en matière d'automatisation des tâches répétitives et administratives est plus avéré en Nouvelle Aquitaine (52% contre 32% toutes régions confondues) et Hauts-de-France (51%). Soulignons également la région Auvergne-Rhône-Alpes dans laquelle 26% des cabinets, contre 13% au plan national, relèvent l'apport de l'IA dans l'analyse financière avancée et prédictive.

Sur l'ensemble de ces apports, les cabinets sont toutefois plus nombreux à considérer qu'ils ne sont pas acquis, mais restent à développer ou renforcer : 6 sur 10 pour le gain de temps et de productivité (55%), l'analyse financière avancée et prédictive (56%) et le temps libéré pour le conseil au client (57%) et 5 sur 10 pour le développement des contrôles automatisés (48%), ainsi que l'automatisation des tâches répétitives et administratives (49%).

En outre, les petites structures s'estiment moins concernées par les apports de l'IA. C'est le cas de 30% des cabinets de moins de 10 salariés concernant l'automatisation des contrôles et 32% des moins de 50 salariés pour l'apport potentiel en matière d'analyse financière avancée et prédictive.

Face aux enjeux et risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle, le maintien de la dimension humaine dans le service au client est le point d'attention le plus travaillé par les cabinets

Interrogés sur les actions mises en place face à certains enjeux et risques liés à l'utilisation de l'IA, 6 cabinets sur 10 (58%) se sont déjà mobilisés, ou sont en train de le faire, pour maintenir la dimension humaine, relationnelle et personnalisée dans le service au client. Chez 4 cabinets sur 10, une sensibilisation ou formation des salariés aux usages et règles liés à l'IA a été réalisée ou est en cours (44%), ainsi qu'une formalisation des règles de sécurité et de confidentialité liées à l'IA (40%).

Certaines différences apparaissent selon la région, la taille ou l'activité des cabinets. Ainsi, 56% des cabinets de Nouvelle Aquitaine sont déjà intervenus sur le maintien de la dimension relationnelle dans le service client, contre 31% toutes régions confondues. A contrario, les structures d'effectif restreint sont un peu plus en retrait sur ces initiatives. Ainsi, 32% des cabinets de moins de 10 salariés ne prévoient pas de formalisation des règles de sécurité et confidentialité liées à l'IA (contre 29% en moyenne) et 31% n'ont pas prévu de sensibilisation des salariés à ses usages et règles (contre 28% en moyenne).

L'Observatoire des Métiers de l'Expertise comptable, du Commissariat aux comptes et de l'Audit (OMECA) a été créé le 16 janvier 2008 par les organisations syndicales d'employeurs (ECF et IFEC) et de salariés (CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO) dans le but de :

- *Réaliser des travaux d'analyse et de préconisation sur les changements qui affectent ou sont susceptibles d'affecter de manière quantitative ou qualitative les emplois, notamment en termes de contenu et d'exigence de compétences,*
- *Mettre en œuvre à cet effet les moyens nécessaires à la collecte et à l'analyse des informations quantitatives et qualitatives permettant d'identifier et de mesurer les évolutions des métiers répertoriés dans ce secteur d'activité, ainsi que des compétences et formations nécessaires à leur exercice.*

Les publications de l'OMECA sont disponibles sur le site www.metierscomptabilite.fr